



ALLIANCE DES DÉMOCRATES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL (ADDI)

COMMUNIQUÉ RELATIF AU CPC

ADDI tient à exprimer sa surprise par rapport aux informations qui circulent sur les réseaux sociaux, prétendant qu'un consensus serait dégagé au CPC pour un arrimage du cadre électoral à la nouvelle constitution, que notre parti continue de contester.

Lors de la première réunion de la session actuelle du CPC, ADDI avait formellement demandé, à travers une correspondance dûment adressée au Ministre de l'administration territoriale le 02 Septembre 2024, l'inscription d'un point essentiel à l'ordre du jour : celui de la Constitution. Il avait alors été convenu que ce débat serait abordé lors des prochaines séances.

Il est donc incompréhensible qu'un prétendu consensus sur l'arrimage du code électoral à cette Constitution puisse émerger sans qu'aucune discussion n'ait eu lieu à ce sujet.

Pour ADDI, il est essentiel de rappeler que la constitution promulguée le 06 mai 2024 n'a pas été adoptée de manière transparente, ni dans un esprit de consensus. Cette constitution, en plus de violer les textes en vigueur, n'est pas le reflet de la volonté populaire. C'est pourquoi, dans le discours d'ouverture de la session de droit de l'Assemblée nationale, le Président National de l'ADDI a réaffirmé l'importance pour notre pays de disposer d'une constitution véritablement consensuelle et représentative des aspirations du peuple togolais.

L'ADDI réaffirme son engagement en faveur des principes démocratiques et rejette toute tentative d'imposer une constitution non consensuelle au peuple togolais.

Fait à Lomé, le 19 Septembre 2024

Pour le Bureau National

Le Président National

Prof Tchabouré GOGUÉ